

**Il n'est pas permis de congratuler les
mécrcants à l'occasion de leurs fêtes sous
quelque forme que ce soit**

لا يجوز تهنئة الكفار بأعيادهم بأي صيغة كانت

[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



Il n'est pas permis de congratuler les mécréants à l'occasion de leurs fêtes sous quelque forme que ce soit

Qu'en est-il de la consommation des repas faits avec du riz ou de la viande ou du poulet et des gâteaux qui nous sont offerts par un ami chrétien qui les prépare à l'occasion de son anniversaire ou à l'avènement de Noël ou du jour de l'an ? Que pense votre éminence du fait de le congratuler en prononçant des propos tels : « s'il plaît à Allah, tu vas continuer de réussir cette année » pour éviter de dire « bonne année » ou « bonne et heureuse année ».

Louanges à Allah

Il n'est pas permis au musulman de manger les aliments préparés par les Juifs et les Chrétiens dans le cadre de leurs fêtes et qu'ils lui offrent à ces occasions. Car ce serait une forme de coopération et de participation à des actions blâmables comme cela a été indiqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 12666. Il n'est pas permis non plus de les congratuler, quelle que soit la formule utilisée. Car cela revient à approuver leurs fêtes, à ne pas les dénoncer, à coopérer avec eux dans la manifestation de leurs rites, dans la propagation de leurs innovations, dans le partage de la joie que procurent leurs fêtes innovées qui marquent de mauvaises croyances rejetées par l'Islam. Voir la question n° 47322.

Allah le sait mieux.